

Le retour des "père" et "mère" sur les formulaires de carte d'identité italiens

Article rédigé par *genethique.org*, le 10 avril 2019

Source [*genethique.org*] «*On retrouve un peu de bon sens*», a déclaré Matteo Salvini, vice-Premier ministre italien, au sujet du rétablissement des termes «*père*» et «*mère*» dans les formulaires de cartes d'identité. Les mentions «*parent 1*» et «*parent 2*», introduites en 2015 par le gouvernement de Matteo Renzi, ont été supprimées par un décret du ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, signé en janvier 2019 et entré en vigueur le 4 avril dernier.

Les associations de défense des homosexuels et le Mouvement 5 étoiles (M5S, antisystème) ont dénoncé cette mesure. «*Un décret injuste qui a pour seul objectif de discriminer les enfants déjà reconnus par les tribunaux comme fils de couples lesbiens ou gays*», selon Fabrizio Marrazzo, porte-parole du *Gay Center*. Si la loi italienne ne reconnaît pas qu'un enfant ait deux pères ou deux mères, certains couples homosexuels avaient obtenu la retranscription d'une filiation établie à l'étranger ou par adoption par le parent non-biologique, validée par la justice au nom de «*l'intérêt de l'enfant*».

Sources:

AFP (05/04/19) ; Ouest France (05/04/19) - [Polémique en Italie après le retour des termes «père» et «mère» sur les formulaires de carte d'identité](#)

Retrouvez d'autres informations sur le sujet sur le site www.genethique.org